

« Les Langues de France et leur codification. Ecrits divers - Ecrits ouverts »

Colloque organisé par l'INALCO - 29-31 mai 2000

**RESUMES DES COMMUNICATIONS**

[Par ordre alphabétique des noms des intervenants]

**1. Michel AUFRAY**

**« La codification des langues de Nouvelle-Calédonie : des écritures missionnaires aux graphies linguistiques »**

Dans notre intervention, nous établirons un état des lieux des propositions de codification graphique des langues de Nouvelles-Calédonie. Sur ce Territoire, 28 langues ont été recensées. Certaines d'entre elles, comme aux Îles Loyauté, ont été élaborées par les missionnaires protestants, dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, d'autres, comme sur la Grande Terre ont été proposées, à date plus récente, par des linguistes professionnels.

Depuis 1979, la Section des langues austronésiennes de l'INALCO a été largement impliquée dans la mise en place d'un enseignement des langues locales : formation des enseignants, création d'un Bureau des langues vernaculaires à Nouméa. A partir de ces expériences et dans le contexte nouveau d'une reconnaissance officielle de ces langues, nous élargirons le débat en nous attachant à montrer les implications socioculturelles et pédagogiques dans la mise en place de cette politique linguistique et éducative.

**2. Saïd BENJELLOUN**

**« Une double graphie, latine et arabe, pour enseigner l'arabe marocain »**

Il s'agit d'un essai de codification de l'arabe marocain dans le cadre d'une expérience<sup>(1)</sup> d'élaboration de manuels<sup>(2)</sup> pour le collège et le lycée dans cinq pays européens. Cette tentative veut lever le tabou qui pèse sur la graphie latine d'une langue arabe tout en préservant les liens culturels avec l'arabe standard par le maintien parallèle d'une graphie arabe. Ce sont les situations d'apprentissage qui ont déterminé les critères de cette codification :

- lisibilité, simplicité et régularité dans la transcription latine ;
- rapprochement de la graphie de l'arabe standard tout en marquant les particularités de l'arabe marocain.

Le tout devant amener l'élève à une véritable lecture et écriture de la langue parlée.

La dimension européenne reste au cœur de cette expérience ainsi que la publication en double graphie de textes de référence pour cet enseignement (proverbes, contes, poésie, théâtre, etc.).

(1) Projet COMENIUS : *Home Language Instruction for Turkish and North African Children (1996-1999)*

(2) Saïd BENJELLOUN : *El-luğa dyali 2*, *El 'arabiya el-mağribiya*, Syntax Publishers 1998, et *El-luğa dyali 1*, (à paraître 1<sup>er</sup> trimestre 2000)

### 3. Jean BERNABE

#### « Lire et délire dans les créoles à base lexicale française. »

A partir de la deuxième moitié du 18<sup>e</sup> siècle, il existe une tradition relativement mince de graphie en langue créole. La notation de cette langue se faisait alors en relation avec les habitudes graphiques du scripteur. Si ce dernier était inscrit dans le système de l'orthographe française, sa pratique tendait à être étymologique, visant donc à retrouver l'étymon français derrière le mot créole à écrire. Mais s'il relevait d'un autre système (l'anglais, par exemple), il y avait des chances pour que sa graphie reprenne les graphèmes de sa langue. C'est le cas du Trinidadien J.J. Thomas qui, malgré sa francophilie, a eu tendance à introduire dans sa notation des combinaisons graphémiques propres à l'anglais.

Depuis la fin de la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, l'écriture du créole est entrée dans une phase nouvelle. Avec les propositions (à visée d'évangélisation) des pasteurs anglo-saxons Mc Connel et Lauback reprises sur une base nationale (et nationaliste) par Faublas et Pressoir, on assiste en Haïti à une volonté de rompre d'avec l'ère empirique pour entrer dans une phase de systématisme. Dès lors, le caractère plurivoque de la graphie proposée (imputable aux caractéristiques du modèle sous-jacent ou aux habitudes liées à une pratique antérieure de l'écriture) va être battu en brèche par une idéologie de l'univocité, elle-même liée à l'hégémonie naissante de la science linguistique, en plein dans sa phase phonologique. Le début des années 70 du 20<sup>e</sup> siècle, marquées par l'émergence de la créolistique native et universitaire (dans la Caraïbe et l'Océan Indien), verra la reprise en compte de la conception univoque qui débouchera sur un système qui, à quelques variantes près – fonctionnellement peu significatives mais chargées d'un important poids symbolique – est le même dans les zones atlantique et marseillaise d'implantation des créoles dits à base lexicale française (créoles BLF).

Le critère de l'univocité se double d'un autre dont il est solidaire, celui de l'universalité, lequel est directement au service d'une vision pandialectale de la graphie des créoles. Cette vision est directement tributaire des données écolinguistiques qui font que les créoles BLF sont en contact avec des langues dominantes à tradition graphique très forte : soit avec le français (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), soit avec l'anglais (Dominique, Sainte-Lucie, Louisiane etc.), soit avec les deux (Maurice, Seychelles). Dans ce dernier cas, le créolophone est en contact avec deux traditions orthographiques différentes mais qui peuvent être partagées par les scripteurs. Mais dans les autres cas, la mise en œuvre d'une graphie - c'est le cas du système de type phonétique – qui ne soit spécifiquement rattachée ni au français ni à l'anglais constitue un gage d'unité. Il n'y a pas de doute que l'argument de la solidarité et de la synergie des pays créoles dans la prise en main de la scripturalité créole et la construction d'une véritable koinè écrite reflète une démarche de type glotto-idéologique dont les effets expliquent le recours à l'universalité et à ses vertus transcendantes. Mais la question est de savoir si quelque fétichisme ne s'y est pas mêlé et s'il n'y a pas lieu de quitter le terrain de l'idéologie pour celui de la fonctionnalité pratique de l'écriture-lecture du créole. Il ne faut cependant pas ignorer que ce qui, au delà de l'opposition plurivocité vs univocité, est devenu l'opposition écriture étymologique vs écriture phonétique (voire phonologique, encore que les propositions d'alfonic de Martinet n'aient jamais été véritablement prises en compte dans la problématique de l'écriture du créole) n'est pas sans fondement si on rapporte la grammaire du code graphique à celle qui sous-tend les systèmes respectifs du créole et du français. En effet, si la lecture d'une page en système phonétique peut paraître rebutante, en revanche noter le créole selon un système prévu pour une autre langue (avec laquelle elle a de surcroît de larges zones d'interférence lexicale mais, au contraire d'importantes divergences systémiques en ce qui concerne la grammaire) constitue une vraie difficulté<sup>(1)</sup>. En sorte qu'on se trouverait devant un véritable chassé-croisé dont les termes peuvent être formulés de la façon suivante : l'utilisation d'un système graphique de type phonétique (donc univoque) constitue un élément facilitateur pour le scripteur (donc au niveau de l'encodage) et un handicap pour le lecteur (au niveau du décodage) et inversement un système graphique de type étymologique constitue un handicap pour le scripteur (fût-il inscrit dans une tradition orthographique francophone, voire pour une personne de culture anglophone) et un élément facilitateur pour le lecteur. La présente communication vise à remettre (voire après une déchirante autocritique) le lire au service des gens et pas l'inverse, afin

d'échapper à ceux des délires idéologiques, politiques et autres qui contreviennent aux réalités écolinguistiques qui, ici et là, s'imposent aux différents usagers du créole (des créoles). Les liaisons établies entre univocité et phonétique d'une part et plurivocité et étymologisme d'autre part doivent être revisitées et leur critique inscrite dans une approche de la codification des créoles reposant sur des attendus tout à la fois : pragmatiques et rigoureux, évitant par là même rigidité et inefficacité. C'est dire que les domaines du convenu et du négocié doivent être bien circonscrits à l'échelle des procédures non seulement de découverte mais aussi de validation du meilleur système possible.

(1) Il faut comprendre par là que la graphie francisante oriente vers une impossible orthographe francisante. Impossible parce que les systèmes linguistiques étant différents, il y a tout un pan de l'orthographe qui est impraticable parce qu'elle repose sur des données morpho-syntaxiques.

#### 4. Dominique CAUBET

##### « Arabe maghrébin : entre deux graphies »

Les parlers arabes n'ont pas d'orthographe conventionnelle. Au Maghreb, ils ont été notés au cours de l'histoire (avant la colonisation du 19<sup>e</sup> siècle) par les petites minorités qui savaient lire et écrire, selon deux graphies : les musulmans ont utilisé la graphie arabe et les juifs, la graphie hébraïque (voir le texte de Joseph Tedghi). Dans les deux cas, on a pu noter quelques régularités dans les conventions, mais elles sont loin d'être généralisées pour tous les scripteurs, voire pour le même scripteur.

A la fin du 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup>, des linguistes allemands et français ont commencé à faire des descriptions de ces parlers et ont élaboré des transcriptions phonétiques, elles aussi assez variées, mais très précises qui permettent de rendre compte de la réalisation effective. Ces transcriptions étaient parfois accompagnées du texte en graphie arabe et de la traduction. Aujourd'hui encore, pour les travaux scientifiques sur un parler arabe, c'est la transcription phonétique ou phonologique qui est utilisée.

En 1995, lors du passage à l'écrit de l'épreuve facultative d'arabe dialectal au Bac, qui a coïncidé avec notre désir de publier des textes de la création contemporaine (théâtre, chanson, humour), nous nous sommes posés la question de la graphie à utiliser. Autant pour des publications au Maghreb, il nous semblait possible de n'utiliser que la graphie arabe, autant pour la France et l'Europe, il nous a semblé indispensable d'y ajouter une graphie latine simple (phonologique, mais moins difficile que la transcription), pour pouvoir toucher ceux qui ne savent pas lire la graphie arabe, de même que ceux qui ne sont pas locuteurs natifs, et qui ont besoin de savoir précisément comment telle séquence est prononcée.

En effet, la graphie arabe est elliptique et demande au lecteur de restituer le texte selon sa propre connaissance de la langue. De plus, elle n'est pas adaptée aux parlers arabes actuels qui ont évolué, créant de nouveaux phonèmes que la graphie arabe ne peut pas noter en l'état actuel ; ils ont également un système vocalique très réduit qu'on ne peut pas noter en graphie arabe.

C'est donc la solution de la double graphie que nous avons adoptée (pour les publications et pour le Bac), avec toute sa lourdeur, en nous demandant si d'autres langues avaient eu à faire ce genre de choix.

Depuis, à la suite de la suppression (septembre 1999) de l'épreuve facultative d'arabe dialectale à l'initiative de l'Inspection d'arabe et de notre mobilisation pour la faire rétablir, une étrange campagne de textes a vu le jour, qui m'accusent personnellement et de façon répétée, de vouloir noter l'arabe en latin, de chercher ainsi à « déprécier la langue arabe » ...

Les enjeux sont très lourds derrière ces choix graphiques et des questions restent sans réponse : peut-on maintenir une double graphie longtemps ? Que faire quand les autorités des pays ne s'intéressent pas à la graphie de langues qui n'ont pas d'existence reconnue ? Peut-on adopter une solution typiquement française, s'agissant d'une "langue de France" ?

## 5. Salem CHAKER & Mena LAFKIOUI

### « Variation dialectale et codification graphique en berbère. Une notation usuelle pan-berbère est-elle possible ? »

Avant le XX<sup>e</sup> siècle, le berbère n'a pratiquement jamais connu de processus de normalisation graphique. Il n'existe pas de *koinè* supra-dialectale, littéraire ou autre. La langue se présente donc de nos jours sous la forme d'un nombre élevé de variétés régionales (les "dialectes"), répartis sur l'ensemble de l'Afrique du Nord et de la zone saharo-sahélienne, séparées les unes des autres par des distances parfois considérables.

Les notations à base latine sont apparues avec la présence française en Algérie. Elles se sont diffusées parmi les élites, principalement kabyles, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Après la décolonisation, s'inspirant très directement des travaux et usages académiques ou para-académiques (Faculté des Lettres d'Alger, INALCO, Fichier de Documentation Berbère...), l'écrivain kabyle Mouloud Mammeri a diffusé, à travers ses écrits et son enseignement, une notation usuelle à base latine du kabyle, *d'inspiration phonologique*. L'idée de base étant que la notation usuelle doit gommer au maximum les particularités phonétiques dialectales, de façon à ce qu'un texte écrit, qu'elle que soit la variété régionale utilisée, soit à peu près décodable par tout berbérophone. C'est ainsi, par exemple, qu'on a supprimé dès les années 60 la notation des phénomènes de spirantisation des occlusives, caractéristiques du kabyle (par opposition au chleuh ou au touareg), mais non, ou très faiblement, distinctifs. Cette option s'est généralisée à partir des années 1970, grâce au relais efficace du réseau associatif berbère et à une production écrite de plus en plus significative. *En dehors de toute intervention institutionnelle ou étatique*, une pratique graphique dominante s'est donc mise en place. Au départ, exclusivement kabyle, elle s'est progressivement diffusée à la plupart des dialectes berbère du Nord (Mزاب, Maroc, Libye).

Bien sûr, derrière la justification linguistique, on décèle immédiatement une motivation idéologique : le *pan-berbérisme* et la volonté d'inscrire, y compris dans la graphie, l'unité de la langue berbère et des Berbères.

A partir du début des années 80, lorsque l'écrit a commencé à devenir une pratique courante, surtout en milieu kabyle (émergence d'une néo-littérature : romans, nouvelles, théâtre, poésie...), la réflexion sur la notation usuelle s'est approfondie et est devenue plus explicite. A l'initiative d'universitaires (principalement S. Chaker 1982, puis le Centre de Recherche Berbère de l'INALCO, 1993, 1996, 1998), le champ d'application du principe phonologique a progressivement été étendu à de nombreux autres phénomènes, jusque là non traités : à la labio-vélarisation, à l'affrication des dentales tendues, et surtout, aux très nombreux phénomènes d'assimilations aux frontières de morphèmes, assimilations qui sont souvent propres à un dialecte, voire à un parler déterminé et qui leur donnent une "identité phonétique" très spécifique (ex /n + w-/ > [ww] > [bb<sup>w</sup>] > [pp<sup>w</sup>]...).

On en arrive ainsi, dans les recommandations et usages les plus récents, à des *graphies phonologiques "larges"*, dans lesquelles toutes les particularités phonétiques, voire les oppositions phonologiques *locales*, sont effacées.

Mais il apparaît aussi que ce type de notation, particulièrement intéressant au niveau du *décodage* (la représentation graphique est quasiment la même pour tous les dialectes, et tous les constituants de l'énoncé sont bien individualisés...), est extrêmement coûteux pour ce qui est de l'*encodage*, l'écriture supposant alors une formation préalable lourde. On ne peut plus "écrire spontanément" et une forme d'enseignement devient alors absolument indispensable<sup>(1)</sup> avant tout passage à l'acte d'écrire.

Le cas du rifain, dialecte berbère du Nord du Maroc, représente sans doute une situation extrême à ce point de vue et amène concrètement à poser la question des limites de la normalisation graphique pan-berbère et de l'application du principe phonologique. A partir des problèmes

redoutables que pose le système vocalique de ce dialecte, Mena Lafkioui abordera les difficultés d'application de la notation phonologique pan-berbère.

On en conclura que le point d'équilibre n'est sans doute encore trouvé entre la nécessaire unification graphique et le respect des "identités linguistiques" régionales. Et que la réflexion sur (*et l'analyse critique de*) l'option pan-berbère doit être poursuivie. Sur ce plan, l'éclairage des expériences linguistiques comparables (occitan, corse, basque...) et du concept de polynomie peut être particulièrement bénéfique pour le berbère.

(1) Ce qui pose immédiatement la question du statut de la langue et de sa prise en charge institutionnelle !

## 6. Jean CHIORBOLI

### « La codification des langues polynomiques: L'orthographe du corse »

L'apparition d'une pratique habituelle d'écriture dans une langue donnée est censée représenter une amorce de "standardisation", c'est-à-dire une étape vers la création progressive ou la reconnaissance d'une variété destinée à servir de modèle ou de norme communautaire, avec une volonté plus ou moins consciente d'unification.

Une spécificité essentielle de la Question Linguistique corse est que les choix ne sont pas toujours clairs, explicites. Par exemple on ne dit pas aujourd'hui si l'on choisit comme norme ou modèle tel ou tel dialecte, tel ou tel auteur ou bien une variété née du mélange d'éléments divers.

Cette attitude se manifeste de diverses manières, notamment dans le concept théorique de langue polynomique (Marcellesi) ; elle trouve une application concrète dans le règlement du concours de recrutement des professeurs certifiés, le CAPES de corse, qui stipule que "aucune variété ne sera privilégiée".

D'un autre côté la question de la variation interne, très sensible pour le public en général, est rarement évoquée par les acteurs de la standardisation.

Sans qu'il y ait eu de codification officielle explicite, on voit donc se développer une phase de diffusion normative, parfois à l'initiative des autorités académiques et politiques, avec la distribution dans les écoles d'instruments didactiques réalisés grâce à des financements publics.

Malgré les avancées récentes et la mise en œuvre de moyens financiers non négligeables, la codification du corse se fait donc plutôt de manière empirique et parfois désordonnée. Les grammaires, qu'elles se disent normatives, descriptives ou polynomiques font des choix et prononcent des exclusions.

Ainsi on peut à la fois regretter le manque d'instruments théoriques ou pratiques, et un foisonnement de productions dans des directions parfois contradictoires.

Il ne faut sans doute pas s'en étonner car, dans toutes les sociétés, la régulation linguistique produit à la fois des effets positifs (développement de la langue et de son statut) et des effets négatifs (répression abusive, incohérence normative, insécurité linguistique).

Quelles que soient les compétences et le talent des standardisateurs, la normalisation linguistique (au sens où l'entendent les Catalans) est avant tout une affaire de pouvoir et de choix politiques. On pourrait être encore plus explicite en rappelant que seul l'enseignement obligatoire d'une langue crée les conditions nécessaires pour la stabilisation de la norme, ce qui justifie l'opinion selon laquelle une langue ne peut être définie comme statutaire tant qu'elle ne fait pas l'objet d'un enseignement obligatoire au moins dans le cadre de l'école élémentaire (Banfi).

Le but de notre communication est ici de faire un **bilan de la codification orthographique corse**, en mettant en rapport les prescriptions normatives et la réalité de l'usage des scripteurs, notamment dans le domaine de la "communication institutionnalisée".

## 7. Marcel COURTIADÈS & Saimir MILE : « Le cas rromani »

### « Structure et didactique d'une langue polynomique : le rromani »

Le rromani, parlé en France par 100 à 120.000 locuteurs (ou près de 150.000 si l'on inclut les Manouches) pour un nombre total d'environ 7.000.000 dans le monde, s'est formé par un système de divergences (de principe interne, dialectal au sens propre, ou de principe externe, sous diverses influences de langues locales) mais aussi de convergences, les unes populaires et spontanées, les autres plus conscientes et réfléchies. Les divergences dialectales, modifiant peu un élément pré-pontique très homogène, n'entravent guère l'intercompréhension, au contraire des divergences dues à l'introduction de l'élément allogène.

La contribution présente les trois grands groupes d'origine rromindienne (Rroms, Sintés, Kalés) avec leur rapport spécifique à l'ethnicon "Rrom" (< vieil indien *d.omba*) et la manière dont les groupes présents en France s'inscrivent dans cet ensemble. Un paragraphe est consacré aux deux grandes démarches permettant la promotion d'une "langue du rassemblement" :

- *L'écriture commune*, avec un système cohérent de graphèmes communs, dégagés à partir d'une analyse dia-phonologique interne, et décodables selon des réalisations phonétiques diverses correspondant aux prononciations effectives des divers parlers
- *la gestion du fonds lexical* dont une partie, empruntée aux diverses langues d'Europe, empêche la communication libre entre les locuteurs issus de pays différents (le fonds pré-pontique et le fonds le plus moderne, communs à tous les parlers permettent la communication, mais le fonds intermédiaire, exprimant des réalités découvertes et nommées avec les termes locaux – miroir, impression, tournevis, salle d'attente par exemple – constitue un obstacle véritable).

L'enseignement dispensé à l'INALCO tient compte de cette dynamique et l'intègre dès la première année du 1<sup>er</sup> cycle dans toutes les sphères : phonétique et phonologie, morphologie, syntaxe, phraséologie et lexicque, dans une perspective sociolinguistique qui fait l'objet d'un cours spécifique. Des exercices de retranscription de textes en écritures spontanées donnent l'occasion d'une réflexion sur les problèmes de la communication à différents niveaux des relations sociales. A la fin de sa formation, l'étudiant est censé comprendre passivement toutes les formes rencontrées et savoir s'exprimer de manière dialectalement cohérente dans une forme (ou plusieurs) qu'il aura choisie(s) dès le début de son étude.

### « Langue de l'administration, langue du droit, langue de bois : langue de l'autre ou langue à nous ? »

Transcrit depuis le 15<sup>e</sup> siècle, écrit depuis les années 20, unifié graphiquement depuis 1990, le rromani doit, au delà de ses problèmes de graphie, faire face aux exigences de rigueur que lui impose la traduction. En effet, diverses institutions demandent de plus en plus souvent la traduction en rromani de textes administratifs ou de conférences internationales (interprétariat en cabine par exemple).

Sur l'exemple de la version rromani de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de la Déclaration des Droits de l'Enfant, la contribution traite du handicap des parlers (ou langues) qui ne disposent pas d'avance des ressources lexicales permettant d'exprimer les notions de Droit et d'Administration, ainsi que des moyens linguistiques utilisés pour la mise en place d'un langage commun dans ces domaines.

Une comparaison est faite entre le rromani et le français en ce qui concerne la compréhension des termes de droit et d'administration, y compris les phraséologies creuses.

Les rapports entre l'élément ancien hérité et les apports venus plus récemment de langues majoritaires locales sont étudiés à la fois dans une perspective de communication internationale et dans celle de l'affinement des notions utilisées, affinement indispensable au maniement correct des concepts-clés du Droit, de la société civile, des mécanismes et des procédures permettant la participation citoyenne aux Rroms.

## 8. Alain DAWSON

### « Le picard : langue polynomique, langue polygraphique ? »

Les réflexions que je propose sont issues des travaux préparatoires à la mise en place d'un processus de codification orthographique pour le picard, dans le cadre du groupe de travail « orthographe » du Centre d'Etudes Picardes à Amiens et en liaison avec le milieu associatif.

J'évoquerai plus particulièrement le problème de la variation graphique, sous un double aspect : d'une part, comme reflet de la variation dialectale ; d'autre part, dans sa dimension purement individuelle, celle des options graphiques choisies par chaque scripteur.

Le picard est ce qu'on a coutume maintenant d'appeler une « langue polynomique », c'est-à-dire « une langue à l'unité abstraite, [à laquelle] les utilisateurs reconnaissent plusieurs modalités d'existence, toutes également tolérées » (Marcellesi), caractérisée par une variation dialectale relativement forte et l'absence de variété normative. Il existe une tentation, dans d'autres langues régionales de France (sous l'influence de l'idéologie linguistique française ?), de subsumer la variation dialectale, tout au moins au niveau phonétique, dans une orthographe uniformisante (occitan, breton, poitevin-saintongeais, gallo...). En picard, on relève des tentatives isolées : un plaidoyer de Daniel Haigneré, à la charnière du 19<sup>e</sup> et du 20<sup>e</sup> siècle, pour une unification orthographique par retour à un état de langue archaïque (médiéval), solution qui rappelle la réforme occitane mais n'a pratiquement pas fait d'émules ; les recherches d'un André Lévêque dans les années 1970, relayées par la Franque In.nivîèrchitèie Picàrte ed Qhiérache, basées sur l'utilisation de quelques archigraphèmes « à lectures multiples ». Ces tentatives n'ont eu que peu d'écho dans le débat orthographique picard et on s'interrogera sur le refus des écrivains et des « orthographistes » de prendre en compte cette dimension du problème.

La variation individuelle renvoie quant à elle à la « querelle de l'orthographe » qui a sévi depuis un siècle entre écrivains picards. Il semble exister une fracture insurmontable entre une immense majorité de « traditionalistes », partisans d'une analogie la plus poussée possible avec le français, et une minorité de « novateurs », inventeurs de « systèmes orthographiques » restés pour la plupart confidentiels. Quant on observe de plus près le fonctionnement de l'écriture chez les uns et les autres, il semble que l'opposition soit moins tranchée qu'il n'y paraît au premier abord. Il existe un consensus fort autour du code phono-graphique (phonogrammatique) élémentaire, qui est toujours celui du français (ce qui, d'ailleurs, pose question d'une part quant à l'image renvoyée du picard vis-à-vis du français, et d'autre part en terme d'adéquation technique). Les divergences, finalement, peuvent se réduire à un dosage différent de la « couche idéographique » (morphogrammes et logogrammes) et à des procédés relativement mineurs de distanciation graphique (signes diacritiques, etc.).

L'abondance de la production écrite en picard rend par avance caduque toute tentative autoritaire de codification forte et plaide pour la reconnaissance d'une polygraphie accompagnant la polynomie du picard. Des solutions techniques sont cependant disponibles dans une optique pédagogique (la graphie « Feller-Carton »). Des principes simples, dont le premier serait « privilégier le lecteur sur le scripteur », doivent inciter les écrivains à évoluer progressivement vers une réduction de la variation dans une « réciprocité picarde » qui ne serait pas sans rapport avec la « réciprocité slave » de Jan Kollar au 19<sup>e</sup> siècle...

## 9. Anaïd DONABEDIAN

### « L'arménien moderne : un alphabet, deux langues, deux orthographe »

L'arménien dispose d'un alphabet propre depuis le début du cinquième siècle de notre ère, et l'adéquation de cet alphabet à la phonologie de la langue est d'une rare stabilité sur une période de 15 siècles. Cependant, depuis 1922, les deux variantes, oriental et occidentales, qui présentent des différences phonétiques, lexicales, et grammaticales assez importantes, se distinguent en outre par l'orthographe. En effet, le régime soviétique entreprend dès ses débuts une réforme orthographique relativement conséquente.

Cette distorsion de l'orthographe, qui ajoute un obstacle à la coopération entre l'Arménie et la diaspora du point de vue pédagogique et éditorial, est devenue dès l'indépendance de l'Arménie un enjeu politique tant en Arménie qu'en diaspora.

Nous tenterons d'analyser dans quelle mesure l'impact de cette réforme porte sur la langue elle-même ou sur le hiatus entre arménien oriental et occidental et la manière dont il est vécu par les arménophones de part et d'autre. Nous examinerons également comment l'enseignement de l'arménien en France est confronté à ce problème.

## 10. Jean-Paul FERREIRA, Odile RENAULT-LESCURE, Félix TIOUKA

### « Le passage à l'écriture du kali'na, langue amérindienne de Guyane »

La langue kali'na (d'après l'auto-dénomination du groupe, ou galibi, nom donné par les Français au début de la colonisation) compte entre 2.000 (estimation basse) et 4.000 (estimation haute) locuteurs en Guyane française, et environ 25.000 locuteurs au total, répartis entre le Venezuela, le Guyana, le Surinam, la Guyane française et le Brésil. Langue amérindienne de la grande famille sud-américaine caribe (entre 40 et 50 langues), elle est ici comme ailleurs une langue à tradition orale, même si diverses tentatives de codification ont déjà vu le jour au Venezuela et au Surinam.

Actuellement, et depuis les années 1980, c'est un intérêt pour l'avenir de la langue qui amène les Kali'na à conduire leur propre réflexion linguistique et à entreprendre des recherches ayant pour objectif le développement de la langue dans le monde contemporain.

Ces recherches concernent l'écriture de la langue, sa fonction dans la transmission de la mémoire collective, son rôle au sein de l'école ; elles ont donné lieu depuis plusieurs années à diverses actions, parmi lesquelles la tenue d'ateliers d'écriture. Organisés à partir de 1993 à Awala-Yalimapo à l'initiative de la FOAG (Fédération des Organisations Amérindiennes de Guyane), leurs premiers résultats ont été concrétisés dans une proposition de graphie présentée, discutée et adoptée en mai 1997 à Bellevue-Yanou au cours de la Déclaration de Bellevue .

Dans le cadre scolaire, une expérience d'introduction de la langue à l'école est en cours à l'école élémentaire d'Awala-Yalimapo depuis septembre 1998.

L'exposé présentera le contexte sociolinguistique du débat sur la question de la codification de la langue, les travaux réalisés, quelques uns des problèmes techniques qui se posent (segmentation de certains mots phonologiques, graphie des emprunts, etc.) et les questions pédagogiques surgies au cours d'une expérience qui en est à ses débuts.

## 11. François FAVEREAU

### « Les orthographes du breton »

Contrairement à une idée fort répandue, la langue bretonne dispose de formes écrites très tôt, bien avant l'an 1000, sous forme de milliers de gloses en vieux-breton, orthographiées selon l'alphabet latin. La période suivante a laissé d'autres inscriptions et quelques textes brefs, jusqu'à la Renaissance. Le moyen-breton est surtout connu à partir du XV<sup>e</sup> siècle, puis au XVI<sup>e</sup> siècle, grâce à une dizaine de textes (pièces de théâtre mettant en scène des vies de saints, longs poèmes macabres - soit quelque 20 000 vers). La graphie du moyen-breton était relativement cohérente, basée sur le français et le latin. On connaît le cas du *Catholicon* (publié à Tréguier en 1499, peu après l'introduction de l'imprimerie en Bretagne - manuscrit daté de 1464). Il s'agit d'un dictionnaire breton-français-latin, premier ouvrage multilingue de ce type imprimé sur le territoire, à destination des « pauvres clercs » de Basse-Bretagne.

C'est à partir du siècle suivant, où l'on parlera de breton « prémoderne », que les graphies vont se diversifier. On prend généralement comme point de repère la publication par le Père Maunoir du *Sacré Collège de Jésus* (1659). C'est aussi ce qu'on nomme le « breton de curé », influencé dans son

vocabulaire et parfois sa syntaxe par le français, voire le latin des clercs. Ce *brezhoneg beleg* va être pendant deux siècles, sinon la norme (puisque plusieurs graphies se dégageront, avec l'apparition d'une variante vannetaise au XVII<sup>e</sup>, à côté de celle commune aux trois autres), du moins l'usage habituel dans un enseignement qui se développe, notamment dans les « petites écoles », sous la direction des recteurs de paroisse. On notera que c'est, en gros, la graphie - ou plutôt les formes écrites - que l'on utilise encore dans la transcription « officielle » du breton (noms de famille ou noms de lieux). La Révolution ne modifiera d'ailleurs guère ce paysage orthographique. Les décrets et divers textes officiels, traduits dès le début de la Révolution (centaines de pages), utilisent ces mêmes graphies, qui avaient été surtout jusque là l'apanage d'hommes d'Eglise.

C'est alors, dans le sillage de la Révolution, qu'apparaît une nouvelle donne orthographique, avec les travaux de Le Gonidec (**Grammaire celto-bretonne** en 1807, puis dictionnaires en 1821, 1850...). Membre de l'Académie Celtique, marqué à la fois par un nationalisme breton naissant (héritier des Celtomanes de la fin du siècle précédent) et par un esprit romantique qui vise à magnifier les « langues-mères » telles que le breton, ce gentilhomme campagnard propose une graphie rénovée, en fait surtout adaptée à l'usage du Bas-Léon (il est originaire du Conquet), alors qu'il tente d'en « purifier » le vocabulaire, dans un sens celtique, en empruntant au gallois. Cette graphie, jugée littéraire, peinera à s'imposer au XIX<sup>e</sup> siècle, l'usage écrit restant plutôt celui du « breton de curé » (ouvrages religieux etc.).

Au début du XX<sup>e</sup>, sous l'influence des importantes revues catholiques apparues au tournant du siècle (dont les dirigeants sont des « régionalistes », généralement cléricaux) se fonde une « Entente des Ecrivains » *KLT*, soit des trois dialectes, excepté le vannetais. Il s'agissait, en fait, d'aménager la graphie du Léon pour les écrivains trégorrois, les Cornouaillais étant davantage portés à utiliser celle de leur diocèse « finistérien » (de Quimper et Léon). L'influence des érudits trégorrois est évidente dans cette « entente », formalisée de 1903 à 1908, permettant d'utiliser diverses variantes sur une base commune, laquelle reste d'ailleurs celle de nos orthographes jusqu'à aujourd'hui.

Dans la seconde moitié des années trente naît le désir chez des écrivains ou militants de la langue bretonne d'unifier les deux graphies alors en usage. Se pose dès lors, en effet, le problème de leur enseignement. L'unification, dictée par ces mêmes motifs (généralisation d'un enseignement de breton), aura lieu dans l'urgence et même dans une certaine précipitation, sous la pression des événements, en 1941, sous l'Occupation, alors que l'Etat Français de Vichy acceptait d'enseigner le breton à l'école primaire (arrêté Carcopino, 1943), tandis que le nationalisme breton s'efforçait (avec Roparz Hemon) de jouer la carte allemande. C'est en raison de ce contexte, essentiellement, que la nouvelle graphie « unifiée » (*ZH*) sera rejetée par certains, opposés aux nationalistes et regroupés autour du chanoine Falc'hun.

Celui-ci propose alors, au début des années cinquante, une nouvelle orthographe, baptisée « universitaire », basée sur ses travaux de phonétique. L'idée maîtresse, outre l'abandon du signe cumulatif *ZH* (*breZHoneg*) contesté et donc d'une graphie commune avec les Vannetais, est de faciliter la prononciation des liaisons en notant les finales consonantiques en sonores plutôt qu'en sourdes. Cette orthographe, présentée en 1955-1956, entendait tirer un trait sur la période de la guerre, afin de profiter de la loi Deixonne (1953), qui permettait des cours facultatifs en lycées.

Afin d'en finir avec cette division, de nombreuses rencontres eurent lieu en 1972-1975 ; elles aboutirent à un relevé d'accords possibles, portant en fait sur la totalité des points de divergence, à l'exception du *ZH*. C'est alors que le projet de nouvelle graphie, parfois utilisée de façon expérimentale dans certaines revues, fut repris par F. Morvannou dans sa méthode **Assimil**. Cette nouvelle graphie, appelée « interdialectale », a connu un vif succès dans les années soixante-dix finissantes, car elle fut adoptée par le mouvement « progressiste » qui comptait le plus alors, mais elle a perdu du terrain lors des deux dernières décennies, où le nationalisme culturel « traditionnel » a investi l'institutionnel.

Désormais, le *peurunvan* (de 1941) domine dans l'enseignement, sauf localement à l'université (UBO, Brest) comme au sein de l'enseignement catholique (Finistère, Morbihan). De même, dans l'édition (une centaine de titres par an), la graphie *peurunvan* représente-t-elle les deux-tiers des ouvrages, l'autre tiers étant surtout en « universitaire ». Telle est, au passage à l'an 2000, la situation orthographique bretonne, sur laquelle nous concluons ce bref historique.

## 12. Laurence GOURY

### « Langues businenge de Guyane française : de la tradition orale à l'écriture, présentation de diverses expériences à travers le temps »

Les trois variantes du créole de base anglaise parlées par les groupes de Marrons, à savoir le ndjuka, l'aluku et le paramaka, sont à l'heure actuelle des langues à tradition orale pour lesquelles on ne dispose encore d'aucun système orthographique normalisé et établi, ce qui est également le cas pour la plupart des langues de Guyane. Nous présenterons dans cette communication différentes expériences graphiques menées à des moments différents de l'histoire de ces langues, en commençant par la transcription proposée par des colons néerlandais dès le début du 18<sup>e</sup> siècle, pour ensuite présenter l'étonnant système syllabique inventé par un Ndjuka du Tapanahony (Surinam) au début du 20<sup>e</sup> siècle. Nous terminerons par les expériences plus récentes comme celle des missionnaires du SIL (Summer Institute of Linguistics), ou encore celle du Laboratoire des Sciences Sociales de l'IRD Cayenne, dans le cadre du projet de formation des Médiateurs Bilingues de l'Education Nationale.

Nous détaillerons l'expérience menée avec les Médiateurs Bilingues ndjuka et aluku en montrant, à travers une présentation rapide des systèmes phonétique et phonologique de la langue, quels ont été les choix retenus, les difficultés rencontrées. Nous insisterons également sur la problématique du choix d'une orthographe commune pour des variantes certes proches, l'aluku et le ndjuka, mais divergentes néanmoins sur certains points de phonologie et de morpho-phonologie. Enfin, nous réfléchirons sur les problèmes de la normalisation graphique et des choix de niveau de langue qu'ils impliquent

## 13. Marie-Christine HAZAËL-MASSIEUX

### « La codification des créoles, avec un regard particulier sur le créole antillais »

La question de l'écriture des créoles... a fait couler beaucoup d'encre ! Depuis les années 1970 – date à partir de laquelle la question a été plus systématiquement analysée, les « méthodes », « précis », « manuels », « principes », etc. pour l'écriture de ces langues, pratiquées occasionnellement sur le territoire métropolitain, mais quotidiennement parlées dans les DOM (départements français d'outre-mer), par l'ensemble de la population ; de fait, dans les DOM, on se demande régulièrement si les enfants arrivant à l'école et si largement créolophones, ne doivent pas être enseignés comme des locuteurs de « Français Langue Etrangère ». Que l'on caractérise les situations des quatre départements français d'outre-mer comme des situations de diglossie ou des situations de continuum, il faut bien dire que le français reste fondamentalement la langue de l'écrit (donc de l'école), et le créole, avec des nuances à apporter ici ou là en fonction des milieux sociaux, de l'opposition ville-campagnes, des domaines d'énonciation, etc., langue de l'oralité.

Il est donc important en ce début de millénaire, d'examiner l'état exact des travaux ou projets en matière d'écriture des créoles ; il faut, comme l'indique ce pluriel, dès l'abord rappeler que le problème est posé de façon particulièrement délicate dans le domaine des créoles, par le fait que l'on a affaire, dans les quatre départements français d'outre-mer, à au moins trois langues, abusivement évoquées derrière le terme unique de « créole » : le réunionnais, le guyanais, et le créole des Petites Antilles – la variété martiniquaise et la variété guadeloupéenne, étant, selon nous, suffisamment proches pour que l'on envisage une seule codification, point de vue qui est d'ailleurs contesté par certains des locuteurs, et plus encore par les « aménageurs » des deux îles qui restent très attachés à leurs spécificités, même si la mise en avant de celles-ci ne peut que nuire à la « cause » du créole écrit.

Il est utile ici, du fait précisément du recours fréquent au terme de « créole », notamment dans les débats les plus officiels en matière de politique linguistique (cf. « Faut-il ajouter le créole parmi les langues régionales ? ») de faire une mise au point consistante. Nous nous limiterons au problème des créoles des DOM, sans ignorer toutefois que des populations se réclamant d'autres créoles (notamment des Mauriciens et des Haïtiens) parlent également de la codification de leurs créoles et résident en France, parfois même avec la nationalité française. L'ambiguïté est donc souvent grande dans le public et parmi les politiques, en raison de cette référence au « créole », comme s'il s'agissait d'une langue unique. Mais la question des langues des Domiens étant si essentielle, et appelant nécessairement des

réponses quand on prend conscience de l'importance de l'usage du créole sur le territoire de la République, on a jugé utile de ne pas mêler, dans une même intervention, des problèmes somme toute assez différents : pour le haïtien et le mauricien, les choix de codification, de politiques linguistiques relèvent d'abord des Etats concernés, même si l'Etat français doit au mieux accueillir ces étrangers sur son territoire. ; pour les créoles des DOM, ce sont des Français qui parlent guyanais, réunionnais, « antillais », et ce sont des petits Français qui vont à l'école française, confrontés très rapidement à des situations d'échec préoccupantes.

Il sera donc examiné ici l'état de développement de l'écriture des créoles, les propositions graphiques qui ont pu être faites, aussi bien que les rôles et fonctions d'une littérature écrite dans l'un ou l'autre des créoles ; on se référera ici aux tendances les plus actuelles dans ce domaine, sans négliger les difficultés rencontrées par les lecteurs potentiels ou réels.

#### 14. Dominique HUCK

##### « Les dialectes en Alsace : fonctions & statut de l'écrit dialectal et normes graphiques. Etat d'un non-débat. »

La codification des dialectes en Alsace renvoie, **primairement** et fondamentalement, à la perception qu'a le corps social des dialectes, dans l'ensemble de leurs dimensions, mais plus particulièrement par rapport à une langue standard.

Différentes questions peuvent faire écho à la subjectivité des locuteurs, selon les niveaux d'analyse :

- au niveau fonctionnel : est-il utile de codifier les dialectes ?
- au niveau sociétal : est-il souhaité ou souhaitable de codifier les dialectes ?
- au niveau socio-politique : la codification est-elle un enjeu socio-politique et/ou identitaire ?
- au niveau de l'aménagement linguistique : comment est-il possible de codifier la variation ?

...

L'ensemble de ces questions reste intimement lié au fait que deux langues standards (français et allemand) structurent le statut des dialectes, d'une part. D'autre part, elles ne peuvent être dissociées de la situation linguistique globale en Alsace (statuts et fonctions des variétés linguistiques en présence), dans son évolution au courant du XX<sup>e</sup> siècle.

#### 15. Xavier LAMUELA & Jean SIBILLE

##### « Normalisation graphique et normalisation linguistique en occitan, étude de cas »

Afin notamment d'illustrer les limites de certains principes de la graphie occitane, ainsi que certaines difficultés relatives à des questions de normalisation graphique ou linguistique, évoquées dans l'intervention précédente, on examinera, d'un point de vue technique, les questions suivantes :

- Le *e* dit « de soutien » dans les mots savants ou d'origine étrangère.
- La notation du *t* final en dialecte vivaro-alpin.
- La diphthongaison de *o* en provençal non-rhodanien.

#### 16. Jean-Baptiste MARTIN

##### « Graphies du franco-provençal : état des lieux ».

Pour le francoprovençal il n'existe pas de système graphique unitaire. La communication présentera les graphies utilisées dans différents lieux (graphie de Conflans pour le savoyard, graphies utilisées en Suisse Romande, au Val d'Aoste...) et la proposition de graphie supradialectale élaborée par D. Stich dans un récent ouvrage *Parlons francoprovençal*. Cette présentation permettra de souligner les

difficultés d'élaborer un système graphique susceptible de prendre en compte toutes les évolutions d'une langue qui a connu au cours de son histoire une grande fragmentation.

## 17. Kamal NAÏT-ZERRAD

### « Les systèmes de notation du berbère »

Le Berbère a – paradoxalement – dès l'antiquité, écrit avec un alphabet propre, le *libyque*, proche des *tifinagh* conservés et employés de nos jours par les Touaregs. On ne sait pas si l'alphabet phénicien a été employé par les Berbères pour noter leur langue comme ils le feront plus tard avec le support graphique de la langue des occupants postérieurs de l'Afrique du Nord : les alphabets arabe et latin. Malgré la tendance à utiliser actuellement la notation à base latine, en particulier en Kabylie, le débat sur le choix graphique est loin d'être clos. Selon l'avantage qu'ils peuvent en tirer, les tenants d'un des trois systèmes de transcription (*tifinagh*, latin ou arabe), donnent dans leurs arguments le primat soit à l'idéologie soit au côté technique.

Après avoir opéré un choix graphique, il faut encore sélectionner d'une part, une des variantes possibles à l'intérieur du système, l'aspect technique prévalant ici, et d'autre part, un type de notation (phonétique, phonologique ou un certain dosage entre les deux). Les universitaires spécialistes de berbère ont fait des propositions assez élaborées pour une notation usuelle il y a quelques années, ce qui pose également la question du rôle des linguistes dans le choix d'une notation.

La méthodologie pour l'enseignement de la langue est bien entendu lié à la notation usuelle adoptée. La pédagogie doit prendre en compte, par exemple, le fait que la langue enseignée soit un standard régional de berbère dont les conventions se traduisent dans l'écrit et impliquent une certaine distanciation avec les formes orales.

Après avoir présenté brièvement les systèmes utilisés pour noter le berbère depuis l'Antiquité (de l'alphabet libyque à l'alphabet latin), nous exposerons les différents arguments des uns et des autres pour un choix graphique déterminé (entre idéologie et aspect technique) en focalisant le débat autour du système de transcription en situation. Par exemple – question théorique qui se pose pour toutes les langues "d'origine étrangère" –, le berbère langue de France, implique-t-il nécessairement l'emploi de l'alphabet à base latine ? Enfin, on tentera de préciser l'interaction entre notation usuelle et pédagogie et les contraintes qui en résultent.

## 18. Bernard OYHARÇABAL

### « La standardisation orthographique et morphologique en basque écrit »

La communication aura pour objet d'indiquer les conditions dans lesquelles à partir de traditions dialectales différentes, un processus de standardisation relatif d'abord à la graphie et l'orthographe, puis à la morphologie fonctionnelle, a été mis en place au cours des années 60-80.

A côté des questions techniques seront également examinées les conditions sociales et idéologiques ayant conduit à ce processus et les difficultés qui ont pu en résulter.

## 19. Nicolas QUINT

### « Le marchois : problèmes de norme aux confins occitans »

Les dialectes du Nord-Limousin, connus sous le nom marchois, sont occitans par leur morphologie, mais extrêmement influencés par le français des points de vue phonique et syntaxique, constituent un cas d'étude particulièrement intéressant pour les questions de codification des langues régionales.

Quelle variante de la langue régionale doit-on enseigner, si l'on veut tenir compte de l'identité linguistique locale dans ces régions situées au confluent des dialectes d'oc et d'oïl : l'occitan de

référence, le limousin de Limoges, un marchois standard qui reste à créer. Et quelle orthographe doit-on choisir pour écrire ces parlers ? Faut-il en créer une nouvelle ou adapter un système existant ?

Le cas du marchois est un bon exemple des problèmes pratiques que pose la reconnaissance d'une identité linguistique régionale en France, et des diverses solutions qui peuvent être proposées, compte tenu du contexte socioculturel de la zone considérée.

## 20. Nicolas QUINT

### « La langue cap-verdienne en France et au Cap-Vert »

Clandestins inclus, la communauté cap-verdienne est forte d'au moins 40.000 individus en France métropolitaine. La plupart de ces personnes sont de langue maternelle cap-verdienne : elles parlent en famille une des variantes du cap-verdien ou créole du Cap-Vert, pratiqué par environ un million de personnes dans le monde, dont 400.000 résidant au Cap-Vert. La prise en compte de la langue cap-verdienne dans le contexte français pourrait aider les élèves à valoriser leur culture d'origine, soumise à un double complexe diglossique : par rapport au portugais, langue officielle et de prestige en République du Cap-Vert, et par rapport au français, langue de l'école, de l'État, et des relations extra-ethniques en France. Cependant, décrire le fait créole (cap-verdien) n'est guère facile, en l'absence d'outils didactiques appropriés, ou de descriptions valables prenant en compte la diversité dialectale et les pratiques linguistiques mouvantes des Cap-Verdiens. Autrement dit, pour faire quelque chose du cap-verdien en France, il faut déjà savoir à quoi ressemble exactement cette langue. On fera ici le point sur les efforts entrepris pour la standardisation du cap-verdien, en France et en République du Cap-Vert, et sur leurs possibles débouchés.

## 21. Jean SIBILLE

### « Ecrire l'occitan » (essai de présentation et de synthèse)

L'occitan s'écrit depuis au moins 1000 ans. L'usage de la "scripta" médiévale classique tombe en désuétude dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle en même temps qu'est abandonné l'usage de l'occitan comme langue juridique et administrative. Les poètes de la renaissance "baroque" (1550-1650) utilisent des graphies individuelles plus ou moins inspirées des conventions orthographiques du français. L'émergence de graphies codifiées de l'occitan est le résultat d'un processus, liée à la renaissance littéraire de la langue, qui commence aux environs de 1850 et n'est pas encore totalement achevé.

Le mouvement occitaniste a doté l'occitan d'une graphie unifiée, inspirée de la graphie en usage dans les textes médiévaux. Cette graphie, dite *classique* ou *occitane*, atténue à l'écrit les différences dialectales, tout en respectant l'originalité de chaque dialecte ; elle a été codifiée de façon à peu près définitive par le grammairien (et pharmacien) Louis Alibert (1884-1959) mais, dans l'usage, des flottements subsistent sur certains points (il existe également des divergences sur certaines questions de normalisation linguistique).

Cette graphie est largement majoritaire dans la plupart des régions occitanes, sauf en Provence où elle reste fortement concurrencée par la graphie dite *mistralienne*, mise au point au XIX<sup>e</sup> siècle par Frédéric Mistral et Joseph Roumanille, c'est en graphie mistralienne et en provençal rhodanien, qu'ont été écrites un bon nombre des oeuvres majeures de la renaissance littéraire du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle.

On présentera sommairement les deux graphies, puis on s'attachera à définir les principes sous-jacents à la graphie occitane : caractère englobant (un même graphème peut être oralisé différemment suivant les dialectes), caractère sur-phonologique (elle note un dia-système, donc davantage d'oppositions phonologiques qu'il n'en existe dans telle ou telle forme vernaculaire ou dans tel ou tel standard de prononciation), ainsi que les limites de ces principes. On s'interrogera également sur « quelle langue écrit-on ? » et sur le concept de « langue élaborée », entre standard et vernaculaire.

## 22. Joseph TEDGHI

### « De l'usage de la graphie hébraïque comme notation usuelle du judéo-arabe »

On distingue généralement le judéo-arabe médiéval ou classique (X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) du judéo-arabe moderne (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Au niveau littéraire, la production du moyen-âge était destinée à l'élite intellectuelle. En revanche, celle de ces cinq derniers siècles concernait essentiellement les couches populaires. Au plan linguistique, les textes de la première période sont rédigés en un amalgame d'arabe classique et d'arabe dialectal tandis que ceux de l'époque moderne le sont, exclusivement, en dialectal.

A quelques exceptions près, les écrits judéo-arabes sont, depuis le moyen-âge, rédigés ou imprimés en caractères hébreux. Mais comme le nombre de phonèmes en arabe et plus importat qu'en hébreu, il a fallu attribuer à certains graphèmes hébreux de nouvelles valeurs consonantiques, au moyen de signes diacritiques.

Bien que non uniforme, le système de notation adopté au moyen-âge était plus ou moins cohérent. Maîtrisant pour la plupart l'arabe classique, les auteurs juifs s'efforçaient, autant que possible, de transcrire le plus fidèlement, la langue arabe en caractères hébreux. En revanche, pour la période moderne, les textes judéo-arabes sont loin de présenter une rigueur orthographique. N'ayant pas de connaissance d'arabe classique, les auteurs se souciaient peu de la graphie. Celle-ci se rapproche en fait, autant de la prononciation figurée que de la transcription proprement dite; le but de l'auteur étant, avant tout, de passer le message. Entre autres caractéristiques, on note des confusions graphiques de phonèmes emphatiques et non emphatiques ou encore des altérations entre les chuintantes et les sifflantes.

Notre communication se propose donc de présenter les principales normes de la notation usuelle du judéo-arabe moderne et contemporain en caractères hébraïques dans ses variantes maghrébines. Seront examinés le consonantisme et le vocalisme mais aussi les autres aspects techniques: transcription de la gémation, des prépositions, les diverses traditions de transcription de l'article (devant les lettres dites *solaires* ou *lunaires*) etc.

Nous aborderons également les cas des hyper-restitutions et analyserons enfin l'influence de l'écriture et de la lecture hébraïques sur les textes judéo-arabes; influence dû, dans la plupart des cas de figure, aux rapprochements synonymiques ou homophoniques des vocables.

## 23. Martine VANHOVE

### « La langue maltaise et le passage à l'écriture »

La langue maltaise procède d'une variété dialectale de l'arabe, généralement caractérisée comme maghrébine, remontant à l'époque pré-hilalienne de la conquête musulmane et de l'arabisation. En 1934, le gouvernement britannique, alors tutelle coloniale de l'archipel maltais, autorise l'adoption d'un alphabet officiel et unifié en caractères latins pour écrire la langue maternelle des habitants. Cet alphabet, mis au point par des écrivains et grammairiens maltais quelques années auparavant, sera utilisé dans l'enseignement du maltais qui est, à la même époque, rendu obligatoire dans toutes les écoles. Cette démarche des autorités britanniques se situe dans un contexte politique et idéologique fort agité. Si depuis le 18<sup>e</sup> siècle, des études grammaticales et lexicales avaient été publiés par des Maltais et plusieurs tentatives de graphies proposées, le début du vingtième siècle voit se cristalliser autour de la question linguistique une revendication identitaire et nationaliste. Deux camps s'affrontent, tous deux opposés, à leur manière, aux Britanniques : les partisans de l'italien, longtemps la langue écrite des intellectuels, dont beaucoup sont favorables à l'idéologie fasciste et qui, tout en se revendiquant comme Maltais, souhaitent un rapprochement politique avec l'Italie, et les partisans du maltais, hostiles au fascisme, et dont les aspirations tendent vers plus d'autonomie politique.

Après avoir rendu compte des facteurs historiques et idéologiques, faciles à déceler dans un pays profondément catholique, qui ont conduit à l'adoption d'un alphabet latin pour un dialecte arabe, on soulignera les liens qui ont marqué la codification orthographique du maltais et l'émergence d'une littérature écrite. On montrera aussi le poids d'une tradition grammaticale reçue des sémitisants du 19<sup>e</sup> siècle pour les choix orthographiques, et comment ceux-ci, tout en étant de plus en plus contestés pour des raisons diverses, deviennent de plus en plus difficiles à combattre par les linguistes, après moins d'un siècle d'histoire. Peut-être une leçon à retenir pour d'autres langues...

## 24. Marie-Christine VAROL

### « Les graphies du Judéo-espagnol. Problèmes posés et solutions adoptées. Etat des lieux. »

Le judéo-espagnol se divise en deux branches, celle d'Afrique du Nord, influencée par l'arabe et largement réhispanisée, qui n'a pas donné de textes imprimés (Alegria Bendelac 1991) et celle des Balkans, Turquie et Moyen-Orient, influencée par le turc, qui a donné lieu à de nombreuses publications écrites selon des alphabets différents, parmi lesquels le plus couramment utilisé est l'alphabet hébreu en caractères dits "Rashi"- pour les imprimés et en cursive orientale, ou solitreo, pour les manuscrits. Les deux branches ont en commun les traductions calques, en ladino, de la Bible et de certains textes liturgiques, imprimés souvent en caractères hébreux carrés, mais aussi en caractères "Rashi". Dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle apparaissent des recours à l'alphabet latin et des adaptations graphiques du français. Après 1923 les Judéo-espagnols de Turquie recourent à la graphie du turc moderne qui s'adapte bien à leur système phonologique mais dont certains caractères sont malaisément lisibles par les autres. En France l'association Vidas Largas et le professeur Sephiha ont choisi pour leur publication une transcription en caractères latins (qui s'appuie en partie sur le système "Rashi" et en partie sur l'orthographe du français), qui s'est étendue à toutes les publications de l'espace européen (moins l'Espagne), dans les deux branches du judéo-espagnol, avec certains inconvénients. La graphie choisie par les publications de la revue *Aki Yerushalayim* et d'un nombre non négligeable d'auteurs et d'enseignants en Israël, est proche dans l'esprit de celle de Vidas Largas mais se trouve contestée par les enseignants de l'université religieuse Bar Ilan qui prône le retour à l'alphabet "Rachi". Enfin les universitaires espagnols, notamment Jacob Hassan du CSIC, en tiennent pour une graphie qui préserve les étymologies espagnoles du judéo-espagnol malgré la non-adéquation des deux systèmes phonologiques. Cette solution qui contente certains pour des raisons identitaires et en mécontente d'autres, oblige à recourir à des signes diacritiques nombreux et des graphies approximatives pour les termes empruntés. Tous ces systèmes ont des avantages et des inconvénients de type pratique ou sociolinguistique que je m'efforcerais d'évoquer

\*

Après avoir rendu compte des facteurs historiques et idéologiques, il faut à déceler dans un pays profondément catholique, qui ont conduit à l'adoption d'un alphabet latin pour un dialecte arabe, on soulignera les liens qui ont unifié la communauté orthographe du malin et l'émergence d'une littérature écrite. On montrera aussi le poids d'une tradition grammaticale basée sur des éléments du 19<sup>e</sup> siècle pour les choix orthographiques, et comment ceux-ci, tout en étant de plus en plus contestés pour des raisons diverses, devaient de plus en plus difficiles à combattre par les linguistes, sans moins d'un siècle d'histoire. Peut-être ont-ils à rendre pour d'autres langues...

14. Marie-Cristine VANON

« Les graphies du judéo-espagnol, l'orthographe poète et les autres alphabets. Etat des lieux »

Le judéo-espagnol se situe en deux branches, celle d'Alger et celle de Nîmes, influencées par l'arabe et largement néo-classicisantes, qui ont donné de nombreux textes imprimés (Alger 1820-1830) et celle des Balkans, Turquie et Italie, influencées par le turc, qui a donné lieu à de nombreuses publications écrites avec des alphabets différents, parmi lesquels le plus couramment utilisé est l'alphabet hébreu en caractères « du Rashi », pour les imprimés et en cursive orientale, ou soignée, pour les manuscrits. Les deux branches ont en commun les caractères hébreux, en latin, de la Bible et de certains textes liturgiques, imprimés souvent en caractères hébreux carrés, mais aussi en caractères « Rashi ». Dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle apparaissent des tentatives à l'alphabet latin et des adaptations graphiques de l'arabe. Après 1933 les judéo-espagnols de Turquie recourent à la graphie du turc moderne qui s'adapte bien à leur système phonologique mais dont certains caractères sont malheureusement hérités par les autres. En France l'association Yiddish League et le professeur Zelig ont choisi pour leur publication une transcription en caractères latins (qui s'appuie en partie sur le système « Rashi » et en partie sur l'orthographe de l'arabe), qui s'est répandue à toutes les publications de l'espace européen (moins l'Espagne), dans les deux branches de judéo-espagnol, avec certains mouvements. En Espagne, les publications de la langue de l'Espagne et de l'Algérie ont été déclinées d'univers et d'enseignants en Israël, qui procède dans l'esprit de celle de Yiddish League. On se trouve contestée par les enseignants de l'université religieuse Bar Ilan qui préconise le retour à l'alphabet « Rashi ». Enfin les universitaires espagnols, notamment Jacob Haimon du ERIC, ont travaillé pour une graphie qui préserve les symboles espagnols du judéo-espagnol malgré la non-adaptation des deux systèmes phonologiques. Cette solution qui consiste certains pour des raisons identitaires et en méconnaissance d'autres, oblige à recourir à des signes distinctifs nombreux et des graphies approximatives pour les textes imprimés. Tous ces systèmes ont des avantages et des inconvénients de type graphique ou sociolinguistique que je m'efforcerai d'évaluer.